

24/25
25/26

Maturité bilingue

Maturité gymnasiale
Gymnase de Bienne
et du Jura bernois
Gymnasium
Biel-Seeland



Sommaire

Préambule 3

Principes

Intégration	4
Immersion	4
Grille horaire.....	4
Entrée.....	4
Admission	4
Langues première et seconde.....	4
3 ^e langue	4
Options spécifiques.....	4
Renforcement.....	5
Options complémentaires.....	5
Examens de maturité.....	5
Certificat de maturité maturité	5

Organisation de l'enseignement

Généralités.....	5
Les élèves et les enseignants	5
Les disciplines enseignées en immersion	6
Filière sport-culture-études	6
Promotion	6

Renseignements pratiques

Coûts de la formation	7
Domicile hors du canton	7
Bourses.....	7

Grille horaire 8/9

Annexes

Langue d'enseignement des disciplines en immersion.....	10/11
Adresses utiles / Renseignements	12



Image dans l'image, photographies de Anaëlle Graber,
Raphaël Gigon, Léon Eversham et Chloé Niederhauser.
Réalizations du cours d'arts visuels de Céline Froidevaux,
2016-2017.



Préambule

La formation gymnasiale bilingue à Bienne

Dans une région qui se situe au point de rencontre de deux cultures et de deux langues, les gymnasiennes et les gymnasiens doivent avoir la possibilité d'obtenir une maturité bilingue (français-allemand), un atout non négligeable pour leur future carrière académique et professionnelle. En offrant cette possibilité de formation pour certaines options spécifiques, les Gymnases de Bienne répondent aux exigences de notre société.

Un profil de formation commun

Les deux gymnases biennois offrent une formation bilingue commune. Aussi bien la grille horaire, que les principes généraux régissant l'enseignement et les règlements principaux (admission, promotions, examens) sont identiques pour les classes bilingues des deux gymnases.

Des activités scolaires particulières, telles que les manifestations sportives, les camps et les concerts, les journées ou les semaines d'études, ou encore les cours facultatifs sont autant d'occasions qui permettent aux élèves de se rencontrer, d'échanger expériences et préoccupations, donc de mettre en pratique un bilinguisme de fait.

Depuis plusieurs années, une bonne partie du corps enseignant des gymnases biennois s'est familiarisée avec un enseignement destiné aux élèves des deux communautés linguistiques, ayant ainsi acquis une solide expérience de l'enseignement en immersion. Depuis 1998, les gymnases biennois ont été en mesure d'ouvrir, à chaque rentrée scolaire, en moyenne 4 classes bilingues, de sorte que, chaque année, entre 80 et 90 élèves suivent les cours de cette formation, qui aboutit à l'obtention du certificat de maturité portant la mention «Maturité bilingue français-allemand».

Principes

La filière bilingue débute en première année gymnasiale (c'est-à-dire en 11H), directement au Gymnase, et compte quatre années de formation.

Intégration

Les élèves alémaniques et les élèves romands se préparent à la maturité bilingue au sein d'une même classe.

Enseignement en immersion

L'enseignement est dispensé en langue partenaire (langue seconde) dans environ 50% des disciplines non linguistiques (7 à 8 heures de cours par semaine). Ces branches en immersion sont enseignées soit en français soit en allemand par des professeurs parlant leur langue première. Par «langue première allemande», on entendra l'allemand standard (Hochdeutsch) exclusivement. La langue d'enseignement d'une discipline ne change pas au cours des quatre années de formation.

Grille horaire

La grille horaire de la filière bilingue est aménagée sur 4 années et tient compte des besoins spécifiques de l'enseignement en immersion; elle est conforme au Règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité (RRM) et répond aux exigences requises pour l'obtention de la «maturité bilingue».

Entrée

L'entrée dans la filière bilingue en 4 ans est possible à la fin de la 10H ou de la 11H. Les élèves qui débutent la filière bilingue après la 11H s'engagent pour une formation en 4 ans. Pour les élèves francophones, l'admission est possible, si leur commune a conclu un contrat avec la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne.

Admission

Les conditions d'admission sont les mêmes que celles en vigueur pour l'entrée en classes de maturité monolingue, à une exception près : la note d'allemand pour les élèves francophones qui veulent entrer en filière bilingue à partir

de la 10H (section p, niveau A) doit être au minimum de 4. En plus, pour ces élèves, il n'est pas possible d'entrer par examen dans la filière bilingue en quatre ans. Une grande motivation et une ouverture à la langue et à la culture partenaires sont souhaitables.

Si un·e élève est non promu·e après la première année en filière bilingue, il ou elle doit quitter le gymnase. S'il ou elle s'est présentée, à titre préventif, aux examens d'admissions de la filière monolingue qui ont lieu en février/mars de sa première année gymnasiale, et que ces examens sont réussis, il ou elle pourra continuer en filière monolingue en août de la même année.

L'enseignement des langues première et seconde

Pour l'enseignement des langues première et seconde (langue maternelle et langue partenaire), les classes bilingues sont divisées, et respectivement recomposées, selon la langue maternelle.

L'enseignement de la langue seconde est adapté aux besoins des élèves de la classe bilingue. L'étude de la syntaxe et de la morphologie, la réflexion sur la langue et sur les stratégies d'apprentissage sont valorisées et l'accent est mis sur la littérature et l'univers culturel propres à cette langue.

3^e langue

Les élèves des classes bilingues étudient l'anglais en 3^e langue. Ils ont également la possibilité de choisir, en 4^e langue, le latin+. Par contre, ils ne peuvent pas étudier ni le latin, ni l'italien en 3^e langue.

Options spécifiques

D'un commun accord, les gymnases biennois offrent les options spécifiques suivantes dans la formation bilingue:

- italien
- espagnol
- physique et applications des mathématiques (PAM)
- biologie et chimie (BC)
- économie et droit (ED)

Renforcement

Des leçons de renforcement en sciences humaines et expérimentales sont prévues, pendant la première année de formation, pour les élèves qui suivent les cours de disciplines enseignées dans leur langue seconde.

Options complémentaires

Les élèves des classes bilingues choisissent l'option complémentaire dans l'éventail des disciplines offertes par les gymnases biennois. Les options complémentaires peuvent être suivies en français ou en allemand.

Les gymnases biennois offrent également la possibilité de suivre l'option complémentaire «History in English».

Examens de maturité

Les examens de maturité se déroulent dans la langue d'enseignement des disciplines d'examen.

Les disciplines des quatre premiers examens sont imposées (langue première – langue partenaire – mathématiques et option spécifique).

La discipline offerte à choix pour le cinquième examen porte sur la troisième langue ou l'option complémentaire.

Pour le reste, c'est l'Ordonnance sur les écoles moyennes en vigueur qui fait foi (OEM).

Certificat de maturité

Le certificat de maturité est reconnu par la Confédération et porte la mention «Maturité bilingue: français-allemand».

Organisation de l'enseignement

Généralités

Les classes bilingues sont placées sous la surveillance de la Commission scolaire du gymnase auquel celles-ci sont administrativement rattachées.

Chaque année, la décision d'ouvrir des classes bilingues est prise en fonction du nombre d'inscriptions.

Dans la mesure du possible, les directions équilibrent les effectifs des groupes linguistiques dans les classes.

Les classes bilingues disposent de leur propre grille horaire, qui tient compte des besoins spécifiques de l'enseignement en immersion (cf. pages 8 et 9)

Si un groupe linguistique n'est pas du tout représenté parmi les candidates et candidats à l'admission en classe bilingue, les directions des gymnases peuvent demander l'ouverture d'une classe monolingue qui bénéficie d'un enseignement immersif.

Les élèves et les enseignant-es

L'enseignement intégré tient compte des difficultés initiales des élèves en situation d'immersion. Dans les branches à immersion, les élèves de langue maternelle sont entraînés à soutenir et à développer les compétences linguistiques des élèves allophones, par exemple en faisant office de traducteurs occasionnels pendant les cours.

Les professeurs tiennent également compte des difficultés particulières des élèves. Au besoin, le recours à la traduction est possible, surtout pour les explications indispensables. Dans l'évaluation, les professeurs ne pénalisent pas outre mesure les imprécisions formelles dues manifestement à des problèmes linguistiques. Pour le contenu, par contre, ils utilisent, dans la mesure du possible, les mêmes critères pour toutes/tous les élèves.

L'intégration sociale dans les classes bilingues serait incomplète si les élèves ne faisaient que se côtoyer pendant

les leçons. Par conséquent, des activités et des manifestations (semaines d'étude, camps, voyages, ...) sont organisées. Elles permettent de vivre, par des expériences vécues, le bilinguisme au quotidien.

De plus, le contact avec des élèves alémaniques pendant les pauses et au cours des activités hors cadre permet aux élèves francophones de se familiariser au dialecte «suisse-allemand».

Les disciplines enseignées en immersion

Il appartient aux directions d'école de fixer, d'entente avec les professeurs concernés et selon leur disponibilité, les branches ou les domaines d'études qui sont enseignés dans la langue partenaire. Ceux-ci ne sont donc pas forcément les mêmes d'un cycle de formation à l'autre.

Les disciplines non linguistiques suivantes peuvent être enseignées dans la langue seconde:

- mathématiques
- biologie
- chimie
- physique
- informatique
- histoire
- géographie
- économie et droit
- arts visuels / musique
- OS physique et applications des mathématiques
- OS biologie et chimie
- OS économie et droit
- sport

Filière sport-culture-études

Les élèves admis dans la filière sport-culture-études (SCE) peuvent également suivre une formation en classe bilingue. Il n'est toutefois pas possible, en classe bilingue, de fractionner l'enseignement d'une année sur deux ans.

Promotion

Un bulletin est suffisant si, pour l'ensemble des branches de promotion (langue 1, langue 2, langue 3, mathématiques, biologie, chimie, physique, informatique, histoire, géographie, économie et droit, arts visuels ou musique, option spécifique et option complémentaire),

1. quatre notes au plus sont insuffisantes et
2. le double de la somme de tous les écarts vers le bas par rapport à la note 4 n'est pas supérieur à la somme simple de tous les écarts vers le haut par rapport à 4 (double compensation).

Les autres conditions de promotion figurent dans l'Ordonnance de Direction sur les écoles moyennes (ODEM).

Dans le cas d'une non-promotion après la première année gymnasiale en filière bilingue, l'élève doit quitter le gymnase, si il ou elle n'a pas réussi l'examen pour l'admission en 2e année de formation gymnasiale monolingue.

Dans le cas d'une non-promotion après la deuxième, la troisième ou la quatrième année en filière bilingue, l'élève doit répéter l'année dans une classe monolingue correspondante.

Pour de justes motifs, la direction de l'école peut autoriser un redoublement dans une classe bilingue.

Les directions des gymnases ne peuvent pas garantir à l'élève qui revient d'un séjour linguistique à l'étranger, qu'il/elle pourra poursuivre sa formation en classe bilingue.

Renseignements pratiques

Coûts de la formation

Les parents des élèves, respectivement les représentants légaux domiciliés dans le canton de Berne, ne sont pas astreints au paiement d'un écolage. Lors de la première année gymnasiale (dernière année de la scolarité obligatoire), les frais de manuels et de photocopies sont en grande partie à la charge du canton.

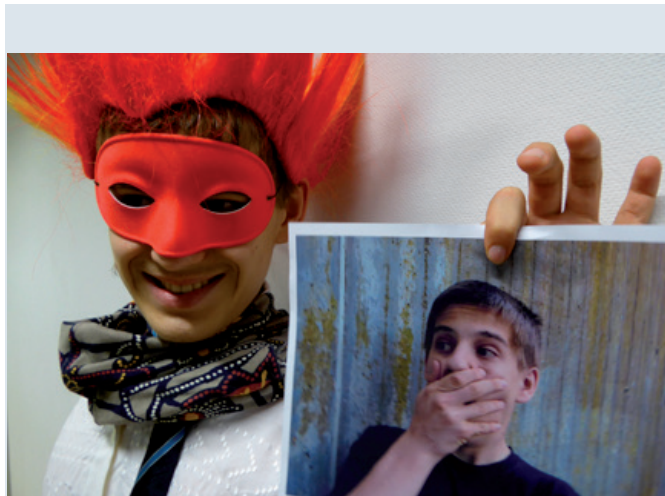
Lors des trois années suivantes, l'achat des manuels et du matériel scolaire, les frais de photocopies, ainsi que les frais de participation aux manifestations scolaires (spectacles, camps, excursions, semaines d'études) sont à la charge des parents. Ces frais sont estimés à env. CHF 1'000.- à Frs 1'400.- par année.

Domicile hors du canton

Les parents des élèves, respectivement les représentants légaux domiciliés hors du canton de Berne, sont astreints au paiement d'un écolage.

Bourses

Le canton de Berne accorde des bourses d'études à partir de la GYM2. Des informations en vue d'une demande de bourse cantonale sont disponibles sur le site www.bkd.be.ch (rechercher «subsidés de formation»).



Grille horaire

Années scolaires		11	12	13
Années gymnasiales		GYM 1	GYM 2	GYM 3
<i>Disciplines fondamentales</i>				
Langues	1 ^{re} langue (français ou allemand)	4	3	4
	2 ^e langue (allemand ou français)	4	3	3
	anglais (3 ^e langue)	3	3	3
	italien ou latin			
<i>Part des langues par rapport au RRM⁵⁾</i>				
Math / SE	mathématiques	4	3	4
	biologie	2	2	2.5
	chimie	2	2	2.5
	physique		2.5	2
	Informatique	2	2	
<i>Part des mathématiques et sciences expérimentales par rapport au RRM⁵⁾</i>				
SH	histoire	2	2	2
	géographie	2	2.5	
	économie et droit		2	
<i>Part des sciences humaines par rapport au RRM⁵⁾</i>				
Arts	arts visuels / musique	2	2	2
<i>Part des arts par rapport au RRM⁵⁾</i>				
Options	option spécifique	3	3	4
	option complémentaire			2
	travail de maturité			
<i>Part des options</i>				
Leçons hebdomadaires par rapport au RRM⁵⁾		30	32	31
Disciplines	sport ¹⁾	3	2.5	3
	travail interdisciplinaire			
	philosophie en lien avec l'OS			
<i>Part des autres disciplines</i>				
Nombre de leçons hebdomadaires		33	34.5	34
	leçon d'appui (immersion) ²⁾	2	0.5	
	leçon d'appui (immersion) ^{3) 4)}		0.5	
	leçon d'appui en anglais et français	1		
Nombre de leçons d'appui				
Nombre de leçons hebdomadaires		36	35.5	34
En comparaison avec KLM		32	33	34
En comparaison avec le gymnase monolingue		32	35-36	34.5-36.5

14			RRM ⁵⁾
GYM 4	Total	%-part	Valeurs
4	15		
3	13		
3	12		
	40	32.8%	30-40%
4	15		
	6.5		
	6.5		
2	6.5		
	4		
	38.5	31.5%	20-30%
2	8		
2	6.5		
	2		
	16.5	13.5%	10-20%
2	8		
	8	6.6%	5-10%
4	14		
2	4		
1	1		
	19	15.6%	15-25%
29	122	100%	
3	11.5		
1	1		
1	1		
	13.5		
34	135.5		
	2.5		
	0.5		
	1		
	4		
34	139.5		
31.5	129.5		
31.5-33.5	133-138		

Légende

- 1) Un camp de sport obligatoire est organisé en GYM1 (compense la demi-leçon de sport en moins en GYM2)
- 2) Leçons d'appui en immersion, GYM1: biologie + géographie pour un groupe de langue, chimie + histoire pour l'autre groupe de langue
- 3) Leçons d'appui en immersion, GYM2: droit pour l'introduction Economie et Droit pour un groupe de langue, 1 leçon durant le 1^{er} semestre dans la classe OS ED
- 4) Leçon d'appui en immersion, GYM2: discipline droit pour l'OS ED pour un groupe de langue, 1 leçon durant le 2^e semestre pour la classe OS ED
- 5) RRM: Règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité

Options spécifiques italien et espagnol

Exemple d'une possible répartition des disciplines

Options spécifiques (OS) Italien Espagnol	
Enseignement en français	Enseignement en allemand
<ul style="list-style-type: none">- Chimie- Histoire- Physique- Informatique- Economie et droit- Sport	<ul style="list-style-type: none">- Mathématiques- Biologie- Géographie- Arts visuels ou musique
<p>en plus:</p> <p>Français langue maternelle Allemand langue partenaire Langues 3: langue cible OS italien ou espagnol: langue cible</p> <p>Option complémentaire (OC) en français ou en allemand au choix</p> <p>Cours de renforcement dans des disciplines enseignées en langue partenaire</p>	

Options spécifiques économie et droit, biologie et chimie, physique et applications des mathématiques

Exemple d'une possible répartition de la langue d'enseignement dans les disciplines

Option spécifique économie et droit		Option spécifique biologie et chimie		Option spécifique physique et applications des mathématiques	
enseignement en français	enseignement en allemand	enseignement en français	enseignement en allemand	enseignement en français	enseignement en allemand
<ul style="list-style-type: none"> - Chimie - Histoire - Physique - Informatique - OS ED : économie politique - Sport 	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Biologie - Géographie - Arts visuels ou musique - OS ED : droit et économie d'entreprise - Economie et droit 	<ul style="list-style-type: none"> - Chimie - Histoire - Physique - Informatique - Economie et droit - OS chimie - Sport 	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Biologie - Géographie - Arts visuels ou musique - OS biologie 	<ul style="list-style-type: none"> - Chimie - Histoire - Physique - Informatique - Economie et droit - OS physique - Sport 	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques - Biologie - Géographie - Arts visuels ou musique - OS applications des mathématiques
<p>en plus</p> <p>Français langue maternelle Allemand langue partenaire Langue 3 : langue cible</p> <p>Option complémentaire (OC) en français ou en allemand à choix</p> <p>Cours de renforcement dans des disciplines enseignées en langue partenaire</p>					

Adresses utiles

OP Bienne

Orientation professionnelle
Rue Centrale 64
2503 Bienne
téléphone 031 635 38 38
e-mail op-bienne@be.ch
<https://www.be.ch/orientation>

OP centre orientation professionnelle

OP Tramelan

Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan
téléphone 031 635 38 99
e-mail op-tramelan@be.ch
<https://www.be.ch/orientation>

Renseignements

Les Gymnases de Bienne se tiennent à la disposition de toute personne désirant des renseignements complémentaires. Leurs adresses sont les suivantes:

Gymnase de Bienne et du Jura bernois

Rue du Débarcadère 8
2503 Bienne
téléphone 032 327 06 06
e-mail secretariat@gbjb.ch
www.gbjb.ch

Gymnasium Biel-Seeland

Ländtestrasse 12
2503 Biel
téléphone 032 327 07 07
e-mail sekretariat@gbsl.ch
www.gbsl.ch